

En collaboration avec :

**Association Belge contre les Maladies
neuro-Musculaires (ABMM) ASBL**

Tél : 064 45 05 24
GSM : 0499 74 23 27
www.abmm.be
info@abmm.be

Ligue Belge de la Sclérose en Plaques

Siège social et secrétariat
Tél : 081 40 15 55
www.liguesep.be
info@liguesep.be

**Retrouvez les informations
sur le CNRF et le Service
de Médecine de l'Appareil
locomoteur sur notre site
internet :**

- www.chuliege.be/site-cnrf
- www.chuliege.be/medecine-appareil-locomoteur

Comment contacter votre agent de liaison ?

Personnes de contact

Tél fixe : 04 323 62 82

M^{me} Catheline Duculot (Domicile)
Tél : 0498 41 39 53

M^{me} Camille Derauw (Domicile)
Tél : 0491 14 42 02

M^{me} Audrey Wolff (Maison de repos et de soins)
Tél : 0491 10 42 21

E-mails

Domicile : liaisondom@chuliege.be
Maison de repos : liaisonmrs@chuliege.be

Adresse

CHU de Liège – Site CNRF
Liaison SEP/SLA
Centre Neurologique
et de Réadaptation Fonctionnelle
Champ des Alouettes, 30
4557 – FRAITURE

Editeur responsable :
CHU de Liège
Avenue de l'Hôpital, 1
4000 Liège
Août 2024

Convention Sclérose en plaques en phase avancée

Sclérose Latérale Amyotrophique



Service de liaison domicile /
Maison de repos et de soins

CHU
de Liège



A qui s'adresse ce service ?

- Aux personnes atteintes de SEP en phase avancée, c'est-à-dire qui ne bénéficient pas ou plus d'une prise en charge de revalidation externe dans un hôpital conventionné ;
- Aux personnes atteintes de SLA, quel que soit le stade de leur maladie ;

Résidant dans les provinces de Liège, Namur ou Luxembourg à domicile ou en maison de repos et de soins.

Quels sont les avantages de cette convention ?

- Bénéficier de l'expertise et d'un suivi, à domicile, d'un agent de liaison tout au long de la maladie ;
- Avoir recours à l'avis de l'équipe pluridisciplinaire référente, issue du CHU de Liège, site CNRF ;
- D'avoir accès à une unité spécialisée de réadaptation, afin de bénéficier de soins adaptés si l'état de santé le nécessitait ou pour profiter d'un séjour de répit ;
- Bénéficier d'un suivi par notre équipe de liaison, en maison de repos et de soins conventionnée.

L'intervention du service de liaison est gratuite et le bénéficiaire reste libre de consulter les spécialistes et prestataires de son choix.

Quelles sont les missions de l'agent de liaison ?

- **Accompagner le bénéficiaire, son entourage et les intervenants** dans les différentes problématiques rencontrées au quotidien ;
- **Proposer des conseils personnalisés, des solutions, des interventions** en partenariat étroit avec les réseaux de soins du patient ;
- **Orienter** vers des services spécialisés ;
- **Assurer la formation ciblée et le soutien adéquat** du personnel chargé de l'encadrement des bénéficiaires.

Ces missions ont pour but d'assurer un **maintien à domicile** et un suivi en maison de repos avec un trajet de soins continu, suivant l'évolution de la maladie.

